ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2020.

DELIBERATIONS

- **Avancement de grade de deux agents communaux.**
- **Augmentation temps de travail de deux agents.**
- **Adhésion aux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.**
- **Autorisation pour le mandatement du ¼ des dépenses 2020.**
- **Avis concernant les ouvertures dominicales pour les établissements de commerce de détail.**
- **Indemnités au Trésorier.**

PORTE à CONNAISSANCE

- **Parole au Maire :**
  - **Point COVID.**
  - **Point CCNEB.**
  - **Point Fibre.**
  - **Point O.R.T. (OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE)**
  - **Point organisation mairie.**
  - **Questions diverses.**
- **Parole aux Adjoints :**
  - **Michel Courades :**
    - Point sur les travaux du giratoire.
    - Préparation de la réunion avec le CAUE (25/01/2020).
    - Dossiers d'urbanisme en cours.
  - **Sophie Raymond :**
    - **Communication**

      -Réseaux sociaux :
      - Site internet
      - Panneau LUMIPLAN
      - Outil d'information/alerte (en relation avec PCS)
      - Préparation du Nousty MAG -jan2021

      Action Sociale / CCAS

      - Sujets en cours
      - Bilan Téléthon
    - **PCS**

      - Point d'avancement sur la mise à jour du PCS
  - **Bertrand Candoré :**
    - Informatique :

      - Intervention Infodirect : déploiement maintenance
      - Intervention Orange : scission réseaux mairie / École
    - Bâtiments :

      - Passage expert (appartement, IPN salle de sports)
      - Église : avancement / fin travaux
      - Réunion commission Bâtiments : planification en cours et hiérarchisation des projets / DETR.

- Ateliers techniques : préparation travaux pour déménagement
- Grange LAFFUSTE : devis en cours pour aménagement.

- **Christine Caperaa :**
  - Commissions "Associations" : le confinement des associations.
  - Commissions "Vie du village" : les animations en cours et à venir.

- **Bruno Mouligné :**
  - Personnel :
    -retour sur les entretiens individuels.
    -livraison véhicule.
  - Ecole : information sur l'arbre de Noël.
  - Budget :
    -information sur la situation budgétaire au 08/12/2020.
    -Retour sur les 2 demandes de crédits

INFORMATIONS DIVERSES

*****

Compte Rendu :

L'an deux mille vingt et le 14 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Nousty, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Maison Pour Tous (changement de salle compte tenu du COVID-19), sous la présidence de M. BORDE-BAYLACQ CLAUDE, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE	Mme Mireille TOUSAINT.
ETAIENT PRESENTS	**Présents :** BAYARD Christophe, BATARD Estelle, CANDORE Bertrand, CAZENAVE Jean-Marc, COURADES Michel, FERNANDEZ Béla, KOHUT-SVELKO Nicolas, MOULIGNE Bruno, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, LUCAS Céline, RAYMOND Sophie, TOUSSAINT Mireille, Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS	MATEO Joëlle, procuration à RAYMOND Sophie ; LASSUS Sophie, procuration à MOULIGNE Bruno ; CAPERAA Christine, procuration à MOULIGNE Bruno.
ABSENT	VERDIER Laurent, RICAU Sylvie.

Ouverture de la séance : 19h10.
Lecture de la liste des procurations et des absents.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2020.

Vote du CM : le compte-rendu est approuvé par 16 voix pour et une abstention.

DELIBERATIONS

- **Avancement de grade de deux agents communaux.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'avancement de grade permet d'accéder au grade immédiatement supérieur au sein d'un même cadre d'emplois. L'avancement de grade n'est pas obligatoire. Il est prononcé au choix de l'autorité territoriale, après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) et après appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.

Deux agents sont concernés par un avancement, et ce, depuis automne 2019. Il s'agit de Mme Jaimes Marie-France et de M. Miegebielle Didier. Une délibération avait été prise avant le changement d'équipe municipal, en conseil municipal du 2 mars 2020. Cependant, avec le COVID, les CAP ont été annulées ou bien décalées.
Ainsi, suite à des échanges avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques (Le CDG 64 propose aux collectivités des services d'expertise en mettant à leur disposition du personnel qualifié dans tous les domaines de compétences liés à la gestion des ressources humaines), il a été convenu, au vu du contexte (COVID, changement de Conseil Municipal) de reprendre la démarche d'avancement de grade et donc une délibération.

Vote du CM : le conseil municipal vote à l'unanimité des présents en faveur de cet avancement de grade.

- **Augmentation temps de travail de deux agents.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de deux de nos agents : Mme Stéphanie Doubrère, pour passer son temps de travail de 30 heures à 33 heures par mois et Mme Pauline Tisné, pour passer de 24 heures à 28 heures.
M. le Maire propose au conseil municipal de procéder à cette augmentation pour la raison suivante :
- la commune paie tous les mois des heures supplémentaires à ces deux agents compte tenu des missions demandées sur le temps scolaire ;
De plus, M. le Maire informe le conseil, que l'augmentation des temps de travail pour ces agents (+3h et +4h) ne représenterait pas de grandes dépenses sur le budget, sachant que ces heures sont actuellement payées en heures supplémentaires. Par contre, cette augmentation représente une « évolution » pour les agents concernés.

M. MOULIGNE prend la parole : il précise que ces augmentations de temps de travail, correspondent à un réel besoin, notamment pour le ménage, en cette période de COVID. En effet les écoles nécessitent un nettoyage approfondi et le reste des bâtiments communaux peuvent s'en trouver lésé. De plus, cette augmentation constitue une réelle évolution pour leur carrière. Enfin, il faut, d'une part, commencer à prévoir le remplacement de deux agents, qui partiront à la retraite et d'autre part, montrer à Mme Tisné que la commune souhaite la garder dans ses effectifs.

Vote du CM : le conseil municipal vote à l'unanimité des présents en faveur de l'augmentation du temps de travail de deux agents.

- **Adhésion aux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.**

M. le Maire informe le conseil municipal sur les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale. Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Le Centre de Gestion (CDG 64) a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion. Celui-ci, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la commande publique, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) ASSURANCE comme assureur et SOFAXIS comme courtier gestionnaire (comme les cinq années précédentes).
Les nouveaux contrats prennent effet au 1er janvier 2021 pour une durée de 5 ans avec un maintien des taux garantis pendant 3 ans.
Ainsi, M. le Maire propose d'adhérer aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 5 ans/

PROJET DE DELIBERATION :

Le Maire/Président rappelle à l'Assemblée les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.
Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.
Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion.
Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la commande publique, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) ASSURANCE comme assureur et SOFAXIS comme courtier gestionnaire.
Deux contrats sont proposés (cocher le ou les deux contrats retenus) :
□ un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la CNRACL :
Le taux d'assurance est fixé à 5,93% et comprend toutes les garanties : Décès + Accident de service et maladie professionnelle (CITIS) + Longue maladie et longue durée + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt de travail dans le seul cas de la maladie ordinaire + Infirmité de guerre
□ un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale (effectuant plus ou moins de 150 heures de travail par trimestre) :
Le taux d'assurances est fixé à 0,9 %. et comprend toutes les garanties: Accident de travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise par arrêt de travail de 15 jours, dans le seul cas de la maladie ordinaire
Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).
La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend le traitement de base et la nouvelle bonification indiciaire auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et tout ou partie des charges patronales.
La collectivité a intérêt à intégrer cette démarche de mutualisation compte tenu du niveau de garantie prévu dans le contrat (tous les risques sont couverts, avec une franchise de 15 jours pour la seule maladie ordinaire).
Les nouveaux contrats prennent effet au 1er janvier 2021 pour une durée de 5 ans avec un maintien des taux garantis pendant 3 ans.
Invitée à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,
L'Assemblée,
DÉCIDE l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe (2) proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 5 ans,
AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.

VOTE : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le renouvellement du contrat d'assurance-groupe.

- **Autorisation pour le mandatement du ¼ des dépenses 2020.**

PROJET DE DELIBERATION :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, recouvrer les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ; non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.
Il demande donc à l'assemblée, l'autorisation d'engager, liquider et mandater jusqu'au vote du budget primitif 2021.
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses et recouvrer dans la limite du quart voté au budget primitif 2020.

VOTE : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents pour le mandatement du ¼ des dépenses 2020.

- **Avis concernant les ouvertures dominicales pour les établissements de commerce de détail.**

PROJET DE DELIBERATION :

Vu les demandes formulées par courriers certains commerçants
Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'égalité des chances économiques
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1et suivants
Vu le code du travail et notamment ses articles L 3132-26, L3132-27 et R 3132-21

Par dérogation au principe du repos dominical, l'article L3132-26 du code du travail permet désormais au Maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche pour un maximum de 12 dimanches par an par branche d'activité.

Cette disposition sera applicable en 2016. Dans tous les cas, la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante (article L3132-26 du code du travail), après avis du Conseil Municipal.

La dérogation d'ouverture peut être accordée uniquement aux commerces de détail. Les établissements de commerce de gros, les prestataires de services et les professions libérales, artisans ou associations ne peuvent en bénéficier.

La demande d'ouverture peut être indifféremment sollicitée par un seul commerçant, une union commerciale, un groupement professionnel et la dérogation s'appliquera à la totalité des établissements qui se livrent dans la commune au même type de commerce.

5 des 12 dimanches relèvent de l'initiative du Maire. Pour les 7 autres, la dérogation doit être accordée après avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre. A défaut d'avis rendu dans les 2 mois, celui-ci est réputé favorable.

Monsieur le Maire propose d'accorder 5 dimanches travaillés pour l'année 2021. Il précise que deux commerces peuvent être concernés par cette disposition : le magasin SEB RETAILLY et Centrakor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à ……décide :

- *de donner un avis favorable/défavorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2021.*
- *de préciser que les dates seront définies par un arrêté du maire*
- *d'autoriser monsieur le maire à signer tout document afférent à dossier.*

VOTE : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents afin d'accorder cinq dimanches travaillés en 2021, pour deux commerces.

- **Indemnités au Trésorier.**

PROJET DE DELIBERATION :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur TOURNAIRE, Trésorier Municipal, a été muté et qu'il a été remplacé par Madame Murielle VERGÉ.
Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissement publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il convient :
-De demander le concours du Trésorier Municipal pour assurer des prestations de conseil
-D'accorder l'indemnité de conseil pour la durée du mandat
-Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribuée à Madame Murielle VERGÉ, Trésorier Municipal.

OuÏ l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
-DEMANDE le concours du Trésorier Municipal pour assurer des prestations de conseil.
-ACCORDE l'indemnité de conseil pour la durée du mandat
-DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Murielle VERGÉ, Trésorier municipal.

VOTE : vote à l'unanimité des présents.

Depuis, le conseil municipal du 14/12/2020, nous avons appris que, suite à une réorganisation de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les collectivités ne sont plus censées délibérer sur l'indemnité de conseil des comptables publics et procéder au paiement de cette dernière.

PORTE à CONNAISSANCE

- **Parole au Maire :**
  - **Point COVID.**

Le virus continue à circuler et les chiffres sont loin des objectifs annoncés par le Gouvernement. De plus, mise en place d'un couvre-feu à partir de demain, le 15/12/2020. Cette date du 15/12/2020, marque aussi la reprise du sport pour les mineurs.
Dans ce contexte, les fêtes de fin d'année s'annoncent très particulières.

  - **Point CCNEB.**

L'activité de la communauté de communes continue, en visioconférence ou en présentiel.
De plus M. le Maire informe le conseil de la décision prise par le conseil communautaire pour l'implantation de AMAZON sur la zone d'activités de Berlanne.

  - **Point Fibre.**

L'installation se poursuit, cependant il n'est pas certain que les 90% des communes soient couvertes en 2021, comme prévu initialement.

  - **Point O.R.T. (OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE)**

Pour rappel, la démarche O.R.T est un outil développé par l'Etat afin d'aider et accompagner les collectivités dans leur développement, notamment dans le domaine urbain, économique et social et pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Power Point :

ORT : Méthode

- Etablissement d'un diagnostic par l'AUDAP et la communauté de communes: grilles AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces)
- Définition d'actions collectives et communales
- Définition des périmètres
- Rédaction de la convention

11/12/20 : Comité de Projet
Validation du projet de convention

Janv. 2021
Finalisation de la convention et ses annexes

1er trimestre 2021
Signature de la convention ORT

ORT : 1ers Eléments de Diagnostic

1. Une dépendance à la voiture à requestionner
2. Désertification des centres-bourgs: une nécessité d'inverser la tendance
3. Des centres-bourgs avec un fort potentiel tant sur le plan quantitatif que qualitatif : besoin d'un nouveau souffle
4. Un fonctionnement territorial bien organisé

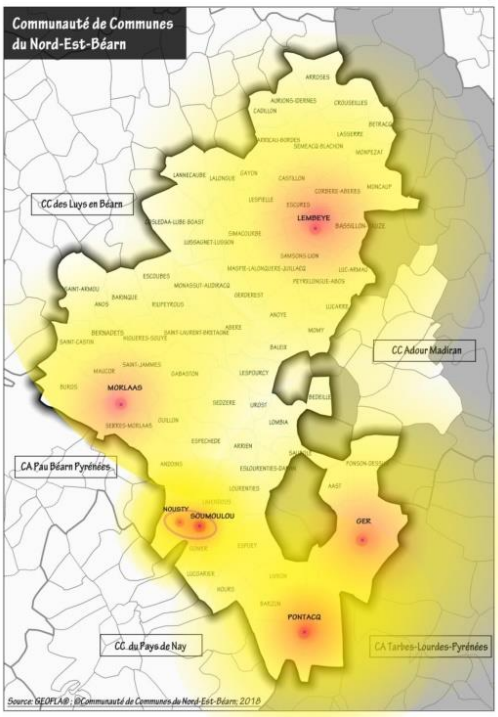

Un territoire multipolarisé

- Le développement du territoire passe par un maillage de polarités attractives.
- Pour cela, les élus souhaitent conforter le rôle des polarités pré-identifiées et assoir le rôle de communauté de communes en tant que coordinatrice de la revitalisation du territoire.
- Elles ont toutes un rôle important pour leurs communes périphériques en matières de services, commerces et équipements, avec un niveau de rayonnement différent.
- Le cas particulier de Soumoulou/Nousty doit être abordé en tant qu'une seule et même polarité. Les commerces et services principaux sont à Soumoulou. Il n'y a pas d'intention d'inverser ce fait.
- Néanmoins, la dynamique démographique de Nousty et la géographie de ces deux communes intimement liées font que leur développement est indissociable. L'ORT peut être un espace pour construire cette coopération

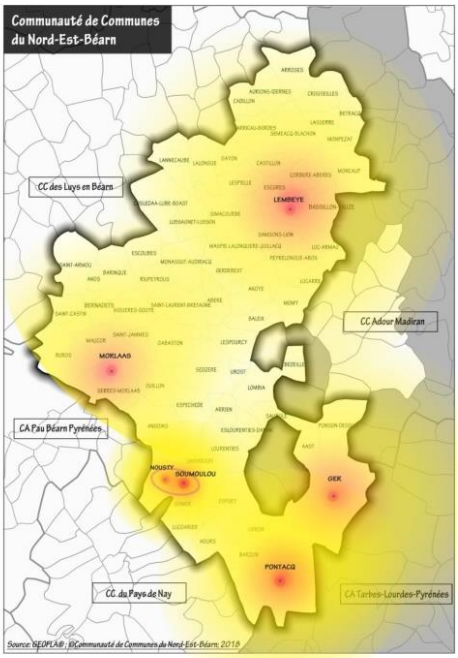

Polarités	Rayonnement
Morlaàs	Sur tout le territoire
Lembeye	Bassin de vie
Pontacq	Bassin de vie
Ger	Proximité
Soumoulou-Nousty	Proximité

ORT : Une stratégie autour de 5 axes

- Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

- **Point organisation mairie.**

Nous sommes à plus de huit mois de travail. Les commissions fonctionnement et travaillent bien. Quelques ajustements sont encore à faire. En 2021, nous allons entrer dans une année d'actions plus concrètes, avec des chiffrages.

L'organisation est la suivante :
Réflexion et travail en commission → Présentation en Bureau des Adjoints → Présentation en conseil municipal → validation/ décision en conseil municipal.

Mme LUCAS prend la parole. Elle relève un manque de communication au sein du conseil municipal., entre les réunions du bureau des adjoints vers le reste du conseil. Elle souhaiterait avoir des informations sur les dossiers, sur l'actualité de la commune sans attendre le prochain conseil municipal.

- **Parole aux Adjoints :**
  - **Michel Courades :**
    - Point sur les travaux du giratoire.

Les travaux du giratoire sont à l'arrêt et prennent du retard car l'entreprise Orange n'a toujours pas réalisé sa part des travaux.

    - Préparation de la réunion avec le CAUE (25/01/2020).

La commune n'a toujours pas eu de retour des services du département concernant les résultats des études relatives aux risques d'inondations. Sans cette rencontre et les premières conclusions des études, tous les projets sur la commune sont bloqués et il est impossible de se prononcer.
En vue de la prochaine réunion avec le CAUE au mois de janvier, il aurait été préférable d'avoir rencontré au préalable les services du département, afin d'avoir une idée de ce qui envisageable ou non sur la commune.

    - Dossiers d'urbanisme en cours.

-Dans le prochain bulletin communal, Nousty Mag, deux articles seront intégrés : l'un sur les conditions pour déposer en mairie une déclaration préalable ou bien un permis de construire ; l'autre sur les règles relatives à la gestion et à l'entretien des fossés.

M. BAYARD prend la parole. Il souhaite savoir pourquoi la commune ne cure pas les fossés ?
M. COURADES lui répond : tous les fossés de la commune sont curés, tous les ans. Excepté les fossés qui sont classés « cours d'eau ».

-Concernant le dossier NABARRA/ SARTHOU : suite au recours contre le permis de construire de M. et Mme RODRIGUEZ, M. COURADES informe le conseil que le permis de construire de M. DOS SANTOS (deuxième permis de construire sur trois) a également été attaqué.

-Le 18/01/2021 : présentation de la télétransmission pour les relevés des compteurs d'eau. Le relais étant à l'église, car point culminant au centre du village.

-M. COURADES fait part au conseil de quelques abus. En effet, il semblerait que certains noustysiens appellent de façon « disproportionnée » les pompiers ou les gendarmes.

- **Sophie Raymond :**
  - **Communication**

-Site internet :

Travail sur l'alimentation et la restructuration du site internet.

-Réseaux sociaux :

Réseaux sociaux : 171 abonnés sur Facebook (+68%) et 116 abonnés sur Instagram.

-Préparation du Nousty MAG :

Priorité est à la préparation du prochain Nousty Mag, pour une distribution avant la fin du mois de janvier.

· Panneau LUMIPLAN

Une formation a été suivie en juillet, une prochaine va être mise en place certainement afin de se familiariser avec l'outil.

· Outil d'information/alerte (en relation avec PCS)

Prospection d'outils d'information et d'alerte ; contact avec d'autres communes, sociétés.

Action Sociale / CCAS

- Sujets en cours

Audit sur ce qui existe en termes de mobilité ;
Point sur :
-les ateliers existants comme ceux de l'organisation ASEPT (Bien vivre chez soi, pour les plus de 50 ans)
-maintien à domicile, présence verte...

- Bilan Téléthon

Sept communes sont associées sur le territoire. Concernant Nousty, un peu de communication a été faite, une urne a été déposée au secrétariat de mairie pour les dons. Au total, 1 776€ ont été récoltés, dont 70€ pour Nousty.

- **PCS**

- Point d'avancement sur la mise à jour du PCS

Dossier encore en travail.

Mme LUCAS demande si le prochain Nousty Mag sera sous forme de la nouvelle version ?
Mme RAYMOND lui répond que la commission cherche à apporter une belle évolution, soignée et que par conséquent la commission souhaite prendre son temps.

- **Bertrand Candoré :**
  - Informatique :

- Intervention Infodirect : déploiement maintenance
- Intervention Orange : séparation des réseaux mairie / École
-Installation d'un NAS intégrant les sauvegardes automatiques des postes informatiques de la mairie
-Ouverture de la ligne dégroupée et mise en service d'une nouvelle box à l'école primaire
-Remplacement du switch
-Mise en place d'un serveur de filtrage de contenu à l'école (pour empêcher la navigation internet sur certains sites)

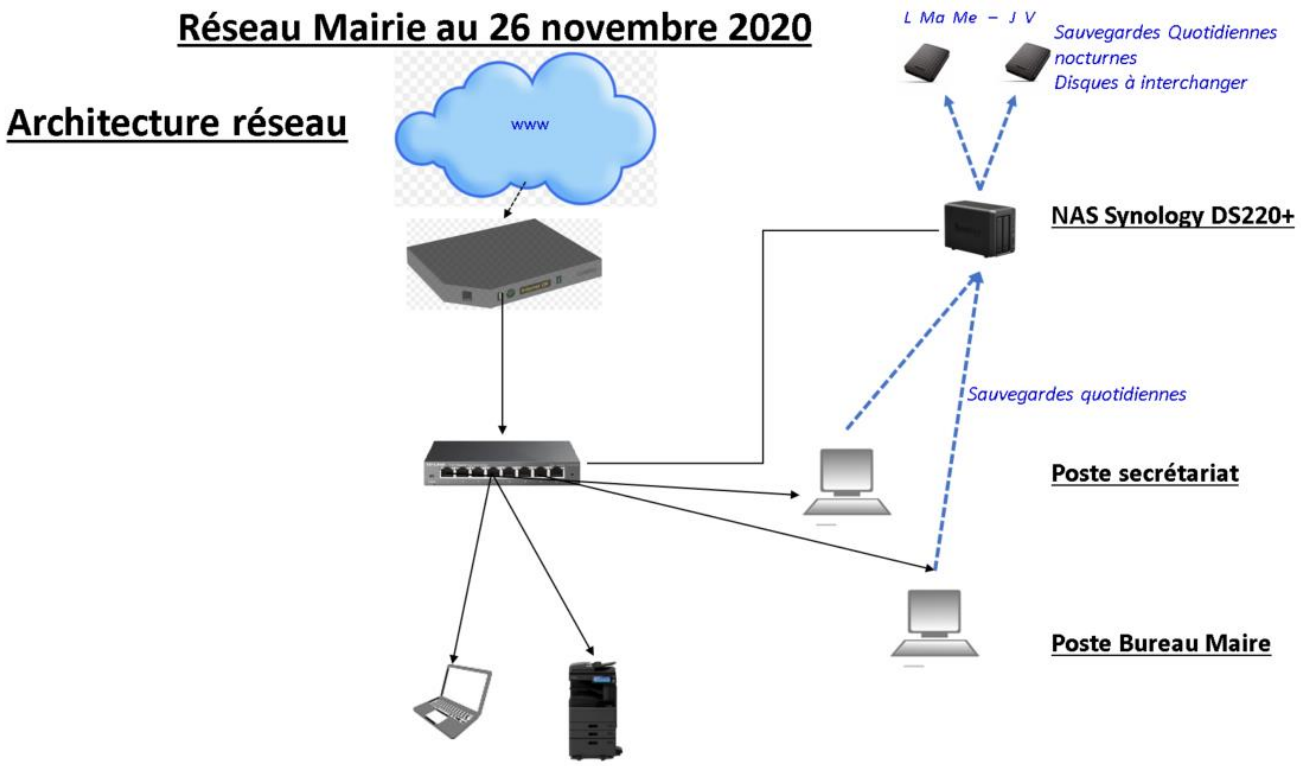

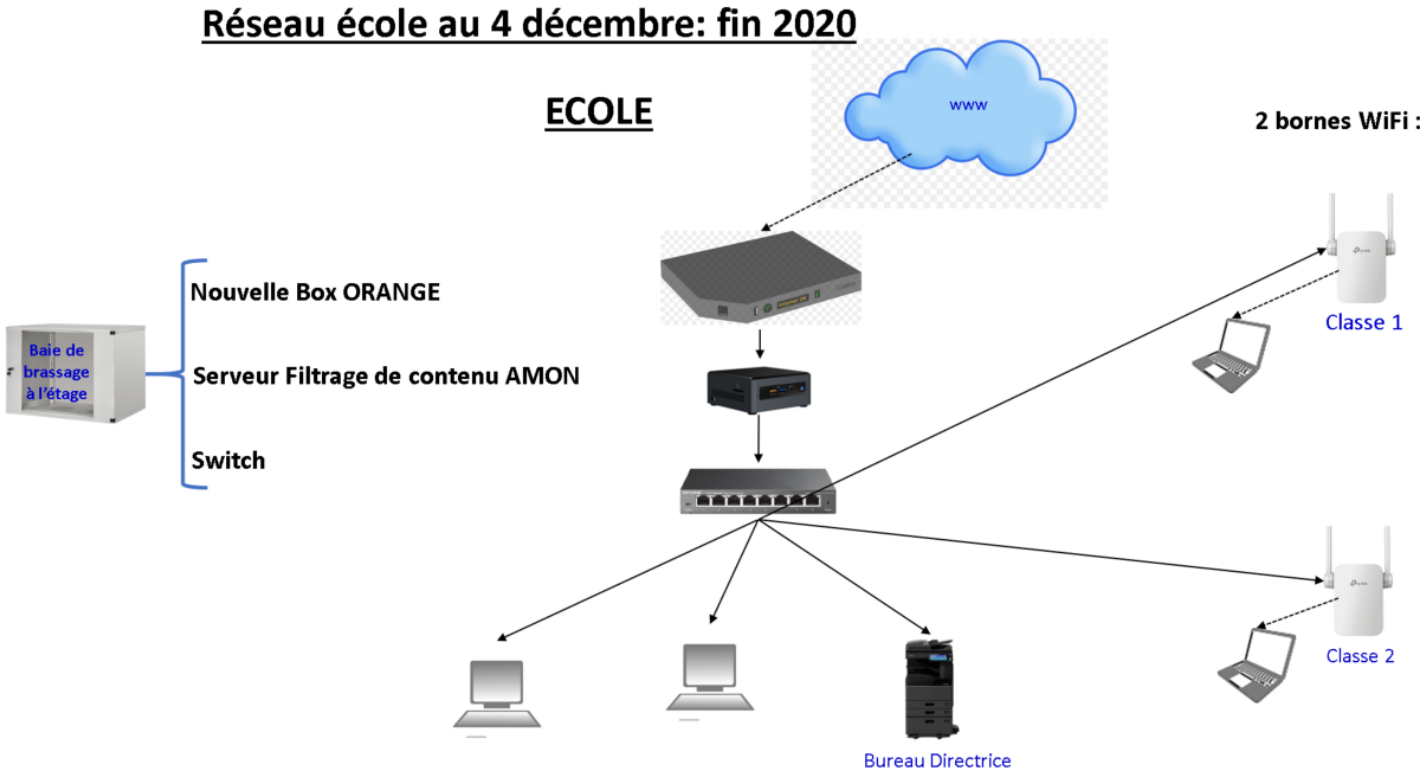

- Bâtiments :

- Passage d'un expert pour l'appartement communal, IPN salle de sports et l'avancée de la polyvalente.
- Église : les principaux travaux sont terminés.

- Réunion commission Bâtiments : il y a déjà eu neuf réunions de la commission et autant de comptes-rendus disponibles. Un tableau est en cours d'élaboration afin de planifier et hiérarchiser les projets et, si cela est possible les DETR.
- Ateliers techniques : plusieurs devis (dalle, descente, ossature bois...) sont en attentes concernant la « réhabilitation » de la grange Laraignou en ateliers. Montant prévu pour l'ensemble des travaux : 12 000€.
- Grange LAFFUSTE : devis en cours pour aménagement.

Mme LUCAS a rendez-vous avec l'entreprise Inter Energies ainsi que M. Badie (plombier chauffagiste).

Discussion au sein du conseil municipal concernant cette salle et les besoins des associations.

- **Christine Caperaa :**

Mme CAPERAA étant absente, Mme LUCAS prend la parole.

- Commissions "Associations" : le confinement des associations.

Réouverture de la bibliothèque depuis le samedi 12/12/2020, de 10h à 12h. Les mineurs sont accueillis en salle et les adultes à l'extérieur.
A partir du 15 décembre la pratique du sport en intérieur est à nouveau autorisée pour les mineurs.
A noté que l'Equipe 1 s'entraine au City deux soirs par semaine en respectant un protocole sanitaire.

- Commissions "Vie du village" : les animations en cours et à venir.

1/ Conseil Municipal des Jeunes :
-04/12/2020 : échanges entre les élèves et M. le Maire

-11/12/2020 : élection du conseil municipal des jeunes. Les élèves se sont fortement impliqués dans la campagne.
-05/01/2021 : premier bureau à la mairie afin de se présenter et échanger les vœux.
C'est pour le moment une belle réussite. Désormais il va falloir faire vivre ce conseil.
La Commission souhaite remercier sincèrement les maîtresses Betbèze, Gegoux et Bessouat, d'avoir permis aux enfants de participer à ce projet et à cet apprentissage de la démocratie.

2/ Inauguration de l'église après travaux.
Initialement prévue le 18/12/2020, celle-ci est annulée en raison du COVID.

3/ Evènements de fin d'année : marché de noël, vœux, repas des ainés.
Le marché de noël, les vœux ainsi que le repas des ainés sont annulés.
Or, pendant les vœux, la commune souhaitait mettre à l'honneur Jean Lafuste, suite à son départ à la retraite en août dernier ainsi que le CMJ.

- **Bruno Mouligné :**
  - Personnel :
    -retour sur les entretiens individuels.

Les entretiens se sont bien déroulés, malgré une année 2020 particulière : COVID, nouvelle équipe,... Les agents n'ont pas fait beaucoup de remarques. Les principales informations qui remontent sont : les demandes

d'avancement de grade pour Mme JAIMES et M. MIEGEBIELLE ; le positionnement de Mme BERNARDIN au sein du secrétariat ; le circuit des demandes d'intervention parfois contradictoires des agents techniques.

-livraison véhicule.

Le véhicule a été livré le vendredi 11/12/2020.

-réflexion sur une potentielle embauche :

Compte tenu des besoins pour l'entretien des bâtiments : augmentation de la fréquence pour la mairie, besoin avéré pendant la pause méridienne, nécessité d'avoir une possibilité de remplacement en cas d'absence...

- Ecole : information sur l'arbre de Noël.

Le gouter de noël s'est très bien passé. Les enfants ont pu visionner un film puis profiter du père-noël et d'un gouter.

- Budget :

-information sur la situation budgétaire au 08/12/2020

Au 08/12/2020, la commune est à plus de 200 000€ en fonctionnement (et en équilibre en investissement).

- D.E.T.R :

M. MOULIGNE a pris contact avec la Préfecture pour faire un point sur les dossiers anciens. Le principe avec les DETR est que nous devons fournir les factures acquittées. Or pour certains dossiers les travaux ont été faits, factures payées mais non transmises dans les temps au service de la préfecture. Pour d'autres dossiers, la déclaration d'engagement des travaux n'avait pas été envoyée selon les informations communiquées par la Préfecture.

INFORMATIONS DIVERSES

-M. le Maire tient à remercier l'ensemble du conseil municipal pour son engagement. Pour beaucoup, ces premiers mois ont été une découverte : nouvelle équipe ; contexte particulier ; travail en commission ; contact avec les administrés.

-Des choix vont devoir être faits ces prochaines semaines concernant les projets structurants et les priorités pour le mandat.

-SDEPA : M. le Maire informe M. CANDORE qu'il va le mettre en contact avec M. BORDENAVE du SDEPA afin de faire un point sur les éventuels dossiers « énergétiques ».

-Enfin, M. le Maire souhaite de belles fêtes de fin d'année aux conseillers communaux et une bonne année 2021.

Clôture de la séance : 22h05.